

Motion 2810

pour soutenir la population genevoise au bord de l'asphyxie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le nombre de frontaliers a augmenté de manière significative durant ces dernières années pour atteindre plus de 90 000 permis G enregistrés en 2021 ;
- que cette augmentation engendre une surcharge insoutenable du trafic motorisé individuel ;
- que les frontaliers n'utilisent que très rarement les transports en commun ;
- qu'un grand nombre d'entre eux bénéficient d'une place de stationnement sur leur lieu de travail ;
- que ce sont les résidents du canton qui sont les victimes de cette surcharge dans le trafic, tant du fait des nuisances sonores et de la pollution de l'air qu'avec les moyens de contrainte actuellement déployés contre eux pour les dissuader d'utiliser leur véhicule individuel,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer l'utilisation du Léman Express notamment par les pendulaires en les incitant à changer de mode de transport par le biais de solutions alternatives ;
- à accompagner le développement du réseau de vélos accessibles en libre-service à proximité des frontières et des gares du canton ;
- à organiser des discussions avec les entreprises établies à Genève pour qu'elles limitent les places de stationnement à disposition de leurs employées et employés au personnel dont les horaires et la localisation du lieu de travail ne permettent pas de s'y rendre par un autre moyen.